
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Blondin demandant des secours pour faire imprimer des ouvrages utiles à la langue française, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Blondin demandant des secours pour faire imprimer des ouvrages utiles à la langue française, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34250_t1_0017_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sentant a fait fleurir dans ce district l'arbre de la fraternité et de la paix.

Apprends qu'il s'est mérité l'estime et la reconnaissance de tous les citoyens.

Apprends que tous ses arrêtés ont été marqués au coin de la sagesse, de l'impartialité et de la justice.

Apprends qu'il s'est montré comme un vrai Républicain; que les sans-culottes ont trouvé en lui un père et un ami.

Et sache te défier des dénonciations qui n'ont souvent leur naissance que dans le désespoir de ceux dont le faux patriotisme est découvert.»

CHAVIN (présid.), LAVIGNE (secrét.).

36

Le citoyen Blondin fait hommage d'un précis des langues française et anglaise, ainsi que d'un auteur classique, républicain anglais, dont plusieurs morceaux, tirés de l'histoire grecque et romaine, ont une parfaite analogie avec notre révolution actuelle. Il demande des secours pour faire imprimer quelques autres ouvrages, dont la publication sera utile aux progrès de la langue française (1)

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi de la demande au comité d'instruction publique (3).

BLONDIN (4). Si jamais les circonstances ont nécessité l'étude des langues étrangères, c'est sans doute aujourd'hui où la République française va régénérer les arts et les sciences. Convaincu de l'impossibilité d'apprendre une langue quelconque sans être instruit des règles et du génie de celle de son pays, je viens de composer des élémens de grammaire française sur laquelle j'ai calqué ceux des langues italienne, anglaise, espagnole, portugaise et latine. Je m'empresse d'offrir à la Convention l'hommage de mes précis des langues française et anglaise, ainsi que celui de mon auteur classique républicain anglais dont plusieurs morceaux tirés de l'histoire grecque et romaine, ont une parfaite analogie avec notre révolution actuelle. Les précis des auteurs classiques des langues italienne, espagnole et latine sont composés. Mes moyens ne me permettant pas de les faire imprimer; j'aurois besoin de secours pour continuer de faire recueillir à mes concitoyens le fruit des découvertes utiles et précieuses que j'ai faites dans l'étude des langues modernes (5).

LE PRÉSIDENT reçoit son hommage, et lui accorde les honneurs de la séance.

(1) P.V., XXX, 204. Minute du P.V. (C 290, pl. 903, p. 12). Mention dans *M.U.*, XXXVI, 188; *Mess. soir*, n° 529; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Perlet*, p. 474; *Débats*, n° 496, p. 111.

(2) Bⁱⁿ, 10 pluv.

(3) Il avait fait un premier hommage à la Conv. le 20 frim. II, et ouvrit le lendemain à Paris, un cours de langues modernes. Le 26 germ. II il offrit encore à la Conv. une méthode.

D'après J. GUILLAUME, *ouvr. cité*, le rapport aurait été terminé le 15 germ. IV sur toutes les demandes de Blondin. Thibaudeau et Grégoire furent nommés rapporteurs le 15 prair. II.

(4) Interprète et professeur de langues modernes à Paris.

(5) F^{17A} 1010^A, pl. 3, p. 2638.

TREILHARD. Le citoyen qui vient de parler à votre barre est l'inventeur d'une méthode courte et facile pour apprendre les langues. Diverses expériences ont démontré qu'il a fait une utile découverte. Le ministre de l'intérieur a des fonds à sa disposition pour accélérer la propagation des sciences et des arts. La méthode qui vous est offerte est à la portée de tous les citoyens, et remplit vos vues sur l'éducation nationale. Je demande le renvoi au ministre de l'intérieur, pour donner à ce citoyen des avances suffisantes pour publier son ouvrage.

UN MEMBRE demande le renvoi de l'ouvrage au comité d'instruction publique, pour juger s'il mérite l'impression.

Les deux propositions sont décrétées. Il sera fait au bulletin une mention honorable des élémens de la langue française dont la Convention a reçu l'hommage (1).

37

La société fraternelle des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Andelot, département de la Haute-Marne, félicite la Convention nationale, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la République soient entièrement terrassés (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

La Société populaire d'Andelot applaudit aux travaux de la Convention nationale qui ont assuré la liberté du peuple français, et juré de les soutenir; elle annonce qu'elle vient d'envoyer au district son offrande patriotique. Un enfant de 8 ans, touché jusqu'aux larmes du dévouement général, a donné 5 liv. destinées à ses amusements, et a reçu l'accolade de ses frères attendris. Cette société invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait forcé les despotes coalisés à nous demander la paix (3).

38

On annonce à l'Assemblée une lettre adressée à son président, avec sommation de la faire lire.

L'Assemblée décrète qu'elle sera renvoyée, sans être lue, au comité de subsistances (4).

39

[COUPÉ (de l'Oise)] donne lecture d'un décret rendu dans la séance d'hier, au nom du comité d'instruction publique (5).

La rédaction est adoptée.

(1) *Débats*, n° 496, p. 112.

(2) P.V., XXX, 204. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 188.

(3) Bⁱⁿ, 10 pluv.

(4) P.V., XXX, 204.

(5) P.V., XXX, 204. Voir *Arch. parl.*, LXXXIII, du 8 pluv., n° 17. Mention dans *J. Lois*, n° 488.